

Les calculs de pourcentage de royalties exprimés ci-dessous, ont été établis :

1. sur le prix de gros moyen HT d'un CD destiné à la vente sur le réseau commercial français.

2. après en avoir déduit :

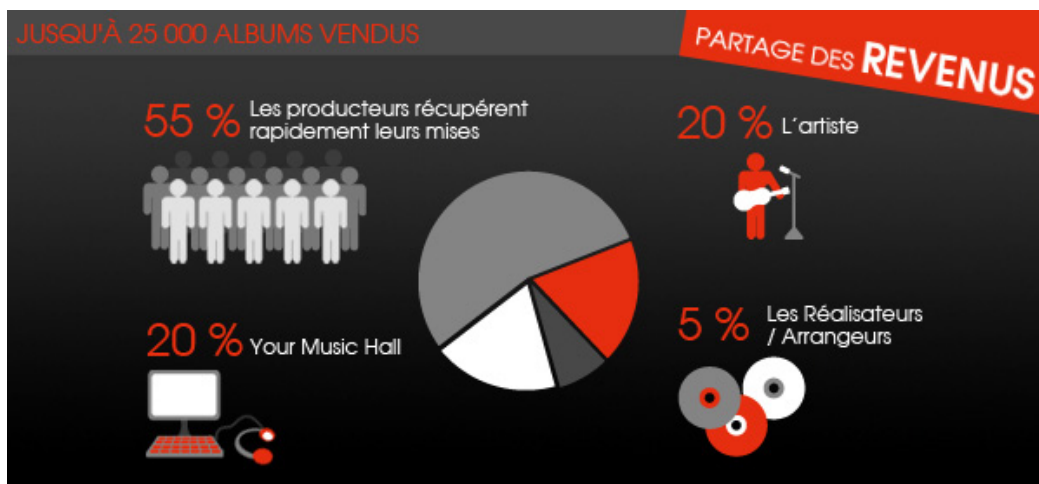
- a. La marge du distributeur, qui est d'environ 30%
- b. Les coûts de fabrication des CD et le prix de la redevance SACEM, soit environ 20%

Même s'ils sont susceptibles de varier légèrement selon les Artistes et les disques concernés, ils décrivent en pourcentage, le mécanisme de la répartition des revenus réalisés à partir des ventes.

Au-delà de 25 000 exemplaires CD vendus, la part de Your Music Hall augmente pour permettre d'étendre la promotion de l'Artiste concerné et de son album. Une partie des revenus est donc réinvestie afin d'accroître les ventes. Au-delà de 100 000 exemplaires CD vendus, Your Music Hall rétrocède 5% sur sa part à l'Artiste concerné

Il y a deux types de répartition :

1. Jusqu'à 25 000 albums vendus la priorité est donnée aux producteurs qui bénéficient d'un pourcentage plus important pour être remboursés au plus vite de leurs mises :



2. À partir du 25 001 album vendu la part de Your Music Hall est augmentée pour accroître la promotion :

